

# COMBATTANTS CORSES

Bulletin trimestriel de la Fédération des Anciens Combattants 1939-1945, T.O.E. A.F.N. et Victimes de guerre de la Corse  
Section Régionale de l'Union Fédérale des Anciens Combattants et Victimes de guerre - 1, rue Brissac - 75004 Paris  
Reconnue d'utilité publique par décret du 25-06-52



50ème ANNEE - N°184

Siège : Citadelle Miollis - 20000 Ajaccio - ☎ : 04 95 23 37 93 - ☎ : 04 95 26 71 42  
@ : fed.anc.comb.corse@orange.fr - CCP Ajaccio 123-59 W

3ème trimestre 2011



Directeur de publication:  
Jean Fabiani

Conception :  
Solange Desanti

Commission paritaire  
n° 272 D 73 AC

## Sommaire :

Page 1 :

- Editorial  
- A méditer

Page 2 :

- Info famille

Page 3 :

- Ce qu'il faut savoir

- Page 4 et 5 :

- Actualité : la France par  
Malika Sorel

Page 6 :

- Information importante  
- l'ancien combattant dans le  
siècle

Page 7 :

- Courrier des lecteurs  
- Communiqués

Page 8 :

- Un peu d'histoire.

## Editorial

### Et si on parlait maintenant de l'Autorité...à l'École.

Régulièrement le thème de l'autorité à l'école revient hanter l'air des lampions. On se plaint qu'elle ait disparu et on souhaite avec la fausse candeur de l'évidence en retrouver le sens. Ah ! La belle autorité des maîtres d'autrefois !

Oui, mais autrefois, disons juste dans les années 1960, l'autorité allait de soi. Le père de famille, à commencer par lui, en était investi ; il y avait une certaine continuité entre le monde du travail et l'école, et les profs étaient sacralisés (même si ceux qui n'étaient pas à la hauteur étaient chahutés !).

C'est la notion de transmission qui est malade.

Les progrès de l'individualisme et l'égalitarisme rendent impraticable une restauration de l'autorité d'antan et les parents qui demandent à l'école de redorer

un principe auquel ils ont renoncé eux-mêmes, le savent bien, quoi qu'ils disent.

Le maître d'autrefois était respecté parce qu'à travers lui, c'est le savoir transmis qui l'était. La connaissance était une valeur en soi. Les bons élèves n'étaient pas, comme dans certains lycées, des bouffons. La « Lune » n'était pas devenue le critère absolu de la réussite. C'est la notion de transmission qui est malade dans un monde où l'élève croit qu'il travaille parce qu'il va sur l'encyclopédie universelle.

Le philosophe Marcel Gauchet, ex-institut lui-même, s'inquiétait du fait que nous manquions de matheux et d'ingénieurs et attirait l'attention sur le recul du désir de connaissance chez les jeunes. Quant à Luc Ferry, il dénonçait récemment

la haine de la Culture qui fait des ravages à l'école et les illusions de la « Calinothérapie », cette tendance que nous avons de répondre aux défis de la violence par des discours lénifiants sur « l'exclusion ».

Dernière expression de cette tendance, la pétition sur l'abolition des notes à l'école primaire, qui traumatiserait les élèves.

En France, on ne change pas un système qui échoue, au contraire on le conforte. Et si nous avions l'école que nous méritons, égalitaire et médiocre, et médiocre parce qu'égalitaire ?

Si les adultes ne croient plus à la sélection par l'effort, à quoi bon de demander aux profs de sévir ?

Jean Fabiani

## A Méditer

### 50 ANS BIENTOT...

au 1<sup>er</sup> juillet 2011, 18000 jours

que des milliers de français d'Algérie ont été enlevés dans la plus grande indifférence sans que les « bonnes consciences » de ce monde n'élèvent la moindre protestation !

Ne les oublions pas.

Jean-Marc Lopez  
Rédacteur en chef  
du Magazine P.N.H.A

Responsable rédaction:  
Christian Joubert

Secrétaire de rédaction:  
Josée Ricci



## LE DOPAGE ENTRE CYNISME ET MONDIALISME

*Le sportif doit s'assurer que tout médicament, supplément, préparation en vente libre ou tout autre produit qu'il utilise ne contient aucune substance interdite : Article 2 de l'arrêté du 27 mars 2002, relatif aux substances et procédés mentionnés à l'article L.3631.1 du Code de la santé Publique.*

Quels que soit son mode et ses origines que distingue, de Caillois à Bouet, les différentes classifications de la littérature sportive -sports individuels, sports collectifs, sports issus de la nature, de la guerre, sport de balle ou de ballon, sports mécaniques, etc.- le sport est désormais confronté à des méthodes « médicales » (substances, procédés) susceptibles d'améliorer les performances des athlètes. Ces méthodes qualifiées par euphémisme de « biologique » sont considérées par le législateur, défenseur du principe d'équité, et le médecin défenseur du principe de naturalité, comme contraire à l'éthique sportive. Elles sont désignées sous le vocable nécessairement péjoratif et - éventuellement- disqualifiant de **dopage**.

Le premier principe, domaine du droit, repose, en effet, sur l'impérieuse nécessité de garder aux épreuves sportives leur morale-princeps qui veut que le vainqueur, soumis à l'égalité de chance avec ses adversaires aux mêmes conditions qu'eux, doit être insoupçonnable et apparaître aux yeux de tous comme le meilleur. Le second principe, domaine de la médecine, ne saurait faire l'impasse sur la fonction première du sport qui est de conserver ou de restaurer la santé physique, psychique et morale de l'individu, fonction qui manquerait son but si elle prétendait y parvenir par le biais de drogues « performantes » certes mais dont les effets délétères sont bien réels et peuvent conduire, de manière non exceptionnelle, à des drames.

Ces substances et procédés sont connus et régulièrement cités dans les médias : substances psychoactives (cannabis, cocaïne, héroïne, ecstasy, L.S.D., amphétamines), hormones et apparentés (hormones de croissance, EPO, insuline, corticotrophine), stéroïdes, anabolisants, stimulants, bêta bloquants, bêta2 agonistes, perfluorocarbène, probénécide

(masquant) autotransfusions, etc.

Ils allongent depuis plus d'un demi-siècle, le martyrologe du voyage : Mallejac, Simpson, Griffith, Pantani et bien d'autres victimes clandestines de la dope rappellent que le phénomène n'est pas nouveau. « **Vous croyez que je fais quatre mille kilomètres par an en buvant de la limonade ?** » demandait Henry Angladé (Libéria), Champion de France des années cinquante.

Les effets du voyage, on l'a dit, sont délétères ; la plus « anodine » des drogues, le cannabis ou tétrahydrocannabinol, favorise les dissociations psychotiques (risque multiplié par 6) selon une enquête suédoise portant sur 45 000 conscrits, le chiffre de 45 joints (consommation globale) comme une valeur-seuil ; au risque schizophrénique, s'ajoute les risques de cancer (poumon, O.R.L., vessie, prostate), d'affections vasculaires (artérites), de troubles des fonctions reproductrices (hommes et femmes) et les innombrables accidents domestiques, de la route et du travail.

Face au drame, les instances nationales (fédérations, ligues) et internationales du sport (C.I.O., V.C.I., I.R.B.) en synergie avec l'Agence Mondiale Antidopage et l'Agence Nationale de Lutte contre le Dopage (A.N.L.D.) ont instauré des contrôles sanguins et urinaires per et inter-compétitions. Pendant le tour de France, à l'arrivée de chaque étape, quatre contrôles sont effectués intéressant le maillot jaune, le vainqueur de l'étape, le maillot vert et un coureur choisi au hasard.



En TOP 14 (1<sup>ère</sup> division rugbyistique) un Suivi Médical Longitudinal Contrôle (S.M.L.C.) est instauré depuis la fin des années 2000. Tout de-

vrait, semble-t-il, aller pour le mieux. La mise en jeu, de sommes colossales (sponsors, droits télé) dénature hélas le pacte éthique censé recueillir, devant les médias naïfs ou complices, l'assentiment de tous.

Premier détournement de la loi, les Autorisations d'Utilisation Thérapeutique

(A.U.T.) fleurissent ici et là et l'on ne compte plus les formations cyclistes peuplées d'asthmatiques comme les demandes d'A.U.T. dans le Top 14 (360 pour une seule année dont 60 pour une même équipe).

Le second détournement de la loi semble plus redoutable encore puisqu'il paraît reposer, mystification suprême, sur une escroquerie imparable et de grande envergure. Tout se passe comme si certains athlètes, dopés comme leurs adversaires-car tous le sont- étaient sûrs d'échapper non aux contrôles anti-dopage, la ficelle serait trop grosse, mais à la révélation publique de leur tricherie et, bien sûr, à la sanction de celle-ci. Le cas Lance Armstrong, rapidement évacué par les médias, est exemplaire de ce que nous dénonçons dans ces lignes. La lettre-testament de Marco Pantani suppliant, avant de mourir, « qu'un homme ou une femme instaure la justice dans les pelotons », ne laissait aucun doute sur la réalité du scandale. À l'opposé, d'autres champions, nous pensons à Richard Virenque, se voient ou se sont vus impitoyablement sanctionnés jusqu'au jour où, devenus intelligents, ils avaient compris qu'il leur faudrait se contenter, s'ils voulaient nourrir encore leur famille, de quelques satisfécits secondaires (maillot à pois) et abandonner l'idée de disputer ces maillots jaunes que leur talent connu de tous les spécialistes pouvaient leur permettre d'arborer jusqu'à Paris.

Il est à craindre que le sport, à l'instar de la langue d'Esopé, balance de plus en plus entre le meilleur et le pire, loin des stades parénétiqes qui nous redonnaient hier encore, nous dit Camus « nos âmes d'enfants ».

*Docteur Jean-Baptiste Calendini.*

*\* Cet article, paru dans le journal numéro 183 du 3<sup>ème</sup> trimestre 2011 ayant présenté de nombreuses coquilles, la rédaction a jugé bon de le reproduire in extenso dans le présent numéro.*

**« Il est des temps où l'on ne doit dépenser le mépris qu'avec économie, à cause du grand nombre de nécessiteux »**

*Chateaubriand*

## ORDRE DES PALMES ACADÉMIQUES

### HISTORIQUE

L'Ordre des Palmes Académiques, semblable aux anciens ordres de chevalerie, se résume à trois dates : 1808 - 1866 - et 1955 (les deux Empires et la IVème République) qui marquent respectivement, la création, l'institution et la transformation définitive de l'Ordre.

**1808** L'Empereur Napoléon 1er, par décret impérial du 17 mars 1808, assignait aux Palmes Universitaires la désignation des fonctionnaires de l'Instruction publique placés aux degrés supérieurs de la hiérarchie. Dans la pensée de l'Empereur elles correspondent à des titres comprenant des degrés. Ces titres étaient au nombre de trois ;

- \* les titulaires,
- \* les officiers de l'Université,
- \* les officiers des Académies.

La décoration consistait dans une double

palme brodée sur la partie gauche de la poitrine des récipiendaires (or ou argent suivant le grade) Ce décret impérial du 17 mars 1808 est l'acte de naissance des Palmes Académiques.

**1866** L'Empereur Napoléon III, par décret du 7 avril 1866, institue la décoration mobile et non plus brodée et les insignes distincts d'Officier d'Académie et d'Officier de l'Instruction Publique. Le décret du 27 décembre 1866 permet aux personnes étrangères aux corps enseignants, s'étant distingués par leurs travaux ou leurs ouvrages éducatifs d'être décorés des Palmes. Ce même décret créa un nouveau modèle d'insignes métalliques, c'est d'ailleurs celui qui est toujours en vigueur.

**1955** Le président du Conseil des ministres, monsieur Edgar FAURE, et le ministre de l'Education Nationale, mon-

sieur Jean BERTHOIN, instituent par le décret du 4 octobre 1955 (après cependant l'avis favorable de l'Ordre National de la Légion d'Honneur) un Ordre des Palmes Académiques, comprenant trois grades :

- \* Chevalier des Palmes Académiques
- \* Officier des Palmes Académiques
- \* Commandeur des Palmes Académiques

Actuellement, les Palmes Académiques sont destinées à récompenser les membres des personnels relevant du ministère de l'Education Nationale et du ministère des Universités, ainsi que des personnels d'autres administrations de l'Etat ou des Collectivités Publiques, ainsi que les personnes qui effectuent des travaux scientifiques, culturels ou histo-

### A.M.O.P.A.

## ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'ORDRE DES PALMES ACADEMIQUES

C'est en 1962 que fut fondée l'AMOPA, par le regretté César SANTELLI, Inspecteur Général de l'Instruction Publique. Placée sous le haut patronage du Président de la République, du Ministre de l'Education Nationale et du Grand Chancelier de la Légion d'Honneur, elle a su regrouper en son sein un nombre très sensible des membres de l'Ordre des Palmes Académiques.

Elle a été reconnue d'utilité publique par le décret du 25 septembre 1968.

L'AMOPA sous l'impulsion dynamique de ses présidents successifs, dont tout particulièrement l'Inspecteur Général Jacques TREFFEL, a grandi et s'étend à ce jour à tous les départements et jusqu'à l'étranger. Elle compte plus de 32.000 membres regroupés dans 145 sections dont 35 sections étrangères ou des TOM.

Elle permet à ses membres de se rencontrer au cours d'activités culturelles nombreuses et variées.

La revue trimestrielle L'AMOPA est très largement diffusée et très appréciée pour la qualité et la diversité de ses articles et commentaires.

La fondation AMOPA, fondée en

1983 a pour objet premier de défendre et promouvoir la langue française. Elle permet à des élèves et étudiants l'obtention de bourses d'étude et des concours en direction des pays francophones par le " Don du livre "

La Région Corse compte deux sections, celle de Haute Corse, réactivée depuis 4 ans par le Provisoire honoraire Victor Antoniotti, elle compte 60 adhérents.

La section de Corse du Sud, présidée depuis 1995 par Mr Marc POLIDORI, compte près de 100 adhérents, elle a été créée en 1979.

Marc POLIDORI

Conseiller d'Administration Universitaire HC honoraire  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur des Palmes Académiques



(Une lecture qui interpelle le Citoyen)

## « La France s'autodétruit sans rendre service aux immigrés »

Par Malika Sorel

Ancien ingénieur d'affaires et de recrutement de cadres de P.M.E., aujourd'hui membre du Haut Conseil à l'Intégration, Malika Sorel a passé les dix premières années en France, avant de suivre ses parents en Algérie où elle suit sa scolarité. Après avoir terminé l'école polytechnique d'Alger, elle revient en France, où elle suit le troisième cycle de Sciences po. En 2007, elle publie **le Puzzle de l'intégration- Les pièces qui vous manquent (Mille et une nuits)**. Elle y explique que la question de l'immigration-intégration doit être traitée globalement et non plus de façon sectorielle, qu'il faut cesser d'octroyer la nationalité française à des personnes qui ne sont pas prêtes, psychologiquement et moralement, à l'assumer, et s'appliquer, en revanche, à faire respecter la loi française par tous, sans exception.

Propos recueillis par  
Charlotte D'Ornellas



## Pourquoi avez-vous écrit ce livre ?

**M.S.** Les émeutes de 2005 m'ont poussée à écrire ce livre parce que je me sentais responsable de n'avoir, alors, rien dit. Moralement, mais aussi sur le plan affectif, je ne supportais plus cette injustice vis-à-vis du peuple français : les Français sont bâillonnés ; et quand ils osent s'exprimer, on leur fait un procès en racisme ou en xénophobie alors qu'ils veulent simplement préserver leur identité. Mes origines me permettaient, peut-être, de dire que la véritable victime de l'immigration est le peuple français.

**ment pour les français, mais pour les immigrés eux-mêmes...**

**M.S.** Le rôle des élites françaises a toujours été déterminant dans l'instrumentalisation de l'histoire. La décolonisation a traumatisé tout le monde, soit ! Mais il devrait tout de même être possible, cinquante ans après des drames partagés, de traiter sereinement du passé, avec ses ombres et ses lumières, au lieu de renier son histoire en se laissant enfermer dans la dialectique culpabilisation-victimisation. Or, c'est malheureusement ce qui se passe. Le discours dominant ne parle que des « horreurs » de la colonisation, et plus personne n'écoute le peuple français, qui est pourtant le plus légitime pour parler objectivement des problèmes engendrés par l'immigration...

De surcroît, transformer les Français de souche en bourreaux n'a fait qu'injecter le poison de la haine dans le cœur des enfants issus de l'immigration. La France s'autodétruit sans rendre service aux immigrés, puisqu'on attribue leurs erreurs, ou encore leur manque d'investissement, à la société. Une excuse facile qu'ils reprennent pour ne pas assumer leurs responsabilités. À partir du moment où l'on enferme des gens dans le rôle de victimes, on leur envoie le signal que tout leur est dû. Or, cela n'est pas vrai. La France fait beaucoup pour les immigrés et leurs descendants, et ceux-ci ont encore énormément à faire pour se rapprocher des Français de souche européenne, en particulier les Maghrébins et les Africains dont la culture reste très éloignée de celle de leur pays d'accueil. Il fallait d'emblée être ferme et affirmer que nos valeurs fondamentales ne changeraient pas. On a fait l'inverse. Dans ces conditions, il est naturel qu'ils développent de moins en moins d'efforts pour respecter les normes collectives françaises. Ils sont convaincus que celles-ci vont changer pour s'adapter à eux.

Il faut aussi dire aux populations d'origine étrangère tout ce que l'État fait pour elles, l'argent qui est injecté dans tous les domaines : c'est ainsi qu'on aidera les enfants de l'immigration à se construire le socle de reconaissance sans lequel rien d'harmonieux ne sera jamais possible. Ce n'est pas en se flagellant qu'on fera aimer la France aux enfants et aux adolescents des banlieues. Bien au contraire. Notre comportement relève parfois de la psychiatrie !

## Pourquoi l'idée de « discrimination positive » est-elle dangereuse à vos yeux ?

**M.S.** Parce que c'est une escroquerie. L'intégration n'est pas un ascenseur automatique, mais un parcours semé d'obstacles ! L'idée que l'on puisse progresser dans la société de manière passive est absurde. C'est un engagement sur plusieurs générations, la famille entière doit s'engager autour du projet éducatif. Aujourd'hui, beaucoup d'élèves ne font plus rien. Il faut arrêter de les bercer de mensonges : pour réussir, il faut se prendre en main. Et puis la « discrimination positive » est injurieuse pour les immigrés eux-mêmes : on part du principe que les gens issus de l'immigration n'y arriveront pas seuls parce que les Français les détesteraient. C'est zéro pointé sur toute la ligne.

Quand vous travaillez dans une équipe, il faut acquérir sa légitimité auprès des autres. Si vous n'avez pas respecté le même processus de sélection, c'est impossible. Pour devenir légitimes, les personnes issues de l'immigration doivent se plier aux mêmes exigences que les autres.

**Vous parlez beaucoup du rôle délégué de la « repentance ». Non seule-**

Suite page 5

***Vous êtes également très sévère avec la Halde...***

**M.S.** Elle joue un rôle d'exaspération et de crispation entre les groupes. Elle passe le plus clair de son temps à exacerber les tensions en disant que les gens issus de l'immigration sont victimes de notre société, alors que c'est l'ignorance des codes sociaux et culturels qui empêche les jeunes d'être recrutés. Cela avait été parfaitement mis en évidence par l'analyse d'entretiens d'embauche auxquels la sociologue Jacqueline Costa-Lascoux avait assisté. Le fait qu'on accepte d'eux ce qu'on n'accepterait jamais des autres ne fait que les enfermer dans leurs propres codes culturels. J'ajoute que je prends comme une bonne nouvelle la mise sous tutelle de la Halde. Mais il faut, à terme, qu'elle disparaisse. Le système judiciaire français est là pour traiter des vraies affaires de discrimination. On n'a nul besoin d'une institution qui participe, vraisemblablement sans le vouloir, à dresser les gens les uns contre les autres.

***Qu'opposer, alors, aux doctrines que vous dénoncez ?***

**M.S.** Rien d'autre que le modèle d'intégration républicain qui fonctionnait très bien ! On doit accueillir les gens dans la communauté française et non l'inverse. Ils doivent respecter le système français. Si on avait fait ça, on aurait suscité le désir d'intégration. Mais comment y parvenir quand on injecte 200 000 nouveaux entrants par an dans une société déjà en proie à des difficultés majeures ? C'est irresponsable, grave et fondamentalement dangereux. Il est évident que là réside le défi des prochaines années : si l'on continue comme aujourd'hui nous irons vers des troubles majeurs. Trop de gens arrivés récemment n'éprouvent plus le besoin de respecter la loi de la République, et reconstituent leurs sociétés d'origine sur le territoire français... Si rien n'est fait pour y mettre un terme, la pression va devenir rapidement intenable.

***Quelle pression, justement, exercent ces sociétés reconstituées ?***

**M.S.** Dans les cultures maghrébines et africaines, le groupe prend possession de l'individu. Or, plus la société est déstructurée et permet des accommodements, plus les membres des groupes mieux structurés sont tentés de bafouer les règles françaises, qu'on peut défier à moindre risque. La culture de l'école de la République que les enfants ramènent à la maison est aussitôt rejetée parce qu'elle ne correspond pas aux normes culturelles d'origine. Le racisme anti-blanc est une réalité. L'insulte suprême utilisée c'est « céfranc ». Les professeurs nous le disent : être sérieux en cours, c'est déjà, pour certains, vouloir devenir français : une honte, car assimilé à une trahison. Les bons élèves sont, de ce fait, de plus en plus soumis à des pressions par les enfants issus de la même origine culturelle.

Le fait que les institutions françaises - la police et l'école - soient attaquées n'est évidemment pas anodin. Or, on continue à excuser les auteurs de ces attaques, à les déresponsabiliser en invoquant leurs conditions sociales. Or, ces mêmes populations, avec des conditions sociales nettement inférieures, ne se comportent pas ainsi dans leur pays d'origine. C'est bien la preuve que l'attitude de notre société a joué un rôle déterminant dans l'apparition des problèmes que nous connaissons.

***Vous accusez le droit du sol. Pourquoi ?***

**M.S.** Devenir français est un processus qui doit être personnel, car il faut être prêt à assumer d'inscrire ses propres descendants dans un nouvel arbre généalogique qui n'est pas celui de ses ascendants biologiques et culturels. Il y a là une véritable rupture, très difficile à assumer. C'est pourquoi, aujourd'hui, pour une multitude de raisons, peu de gens ont le désir de devenir français. Ils prennent les papiers parce qu'ils savent que c'est le sésame avec lequel ils n'auront plus jamais faim. Ils sont honnêtes et l'avouent : je ne suis pas français, j'ai juste les papiers. C'est la classe politi-

que, dans son ensemble, qui ment et occulte ce que signifie l'identité française. La communauté française reste pour l'instant silencieuse car elle est bâillonnée mais, comme dans tous les pays du monde, elle n'est pas prête à accepter comme françaises des populations étrangères à son identité. Il y a aujourd'hui, en France, une négation fondamentale du droit des Français à être français.

***Quelle distinction faites-vous entre insertion et intégration ?***

**M.S.** L'intégration, c'est le fait d'assumer l'héritage du peuple français, de porter soi-même les valeurs et les principes des Français, de les transmettre à ses propres enfants. Il y a une forte dimension affective et morale. On ne peut pas exiger cette étape, elle est trop personnelle, trop intime. En revanche, l'insertion est absolument non négociable, c'est le respect des règles et lois de la société. Nombre de ces règles sont tacites. Elles ne sont pas nécessairement inscrites dans des lois. L'insertion dans la société française constitue une étape indispensable avant l'intégration dans la communauté nationale française. C'est ce que ne respecte pas le droit du sol.

***L'une des plus grandes erreurs a été, selon vous, de dégrader l'apprentissage de la langue et de la culture française. Pourquoi ?***

**M.S.** L'école de la République a un savoir à transmettre, qui crée un référentiel commun à tous les enfants. La langue est un passeport culturel pour naviguer dans la société française. On les a empêchés de pouvoir le faire en revoyant nos exigences sans cesse à la baisse. Pis, l'école s'est mise à verser dans le relativisme culturel, et même à leur transmettre des éléments de leur référentiel culturel alors que c'est bien la seule chose que leurs familles leur transmettent.

Aimer une langue est un tremplin pour aimer un peuple.

*Suite page 6*

Au travers de la langue, des textes de littérature et aussi des contes et des chansons enfantines, c'est bien la culture qui est transmise. Aujourd'hui, dans les rues, dans les cours d'école, on ne parle plus français. C'est un signe sans équivoque du réel refus d'intégration. Sans compter qu'un enfant qui ne peut s'exprimer et se faire comprendre du fait de la pauvreté de son langage a une plus grande propension à devenir violent. Commençons donc par accentuer l'effort sur la maternelle et sur les premières classes de l'école primaire, en réduisant les effectifs par classe et en mettant l'accent sur la transmission de la lan-

gue. Revoyons aussi le circuit des allocations. Il faut impérativement que cet argent aille en priorité au projet éducatif, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. À chaque rentrée scolaire, au lieu de remettre aux parents un chèque qui, souvent, sera envoyé dans le pays d'origine, donnons un cartable, des cahiers et des livres directement à l'enfant.

### **Que pensez-vous de la déchéance de nationalité ?**

**M.S.** Il faut la mettre en place. Il faut aussi cesser de donner la nationalité à tout le monde. Les gens qui risquent

aujourd'hui la déchéance de nationalité n'auraient jamais dû l'obtenir. Il faut vraiment que les politiques s'occupent de toutes ces questions très rapidement. Beaucoup, parmi eux, sont habités par la peur car les populations de l'immigration leur apparaissent comme ayant facilement recours à la violence. Il va pourtant falloir avoir le courage de traiter toutes les dimensions de ce sujet. C'est dans l'intérêt de tous. Notre société est chaque jour plus déstabilisée. C'est la cohésion nationale qui est désormais en jeu ! Tout accepter met la France par terre.

## INFORMATION IMPORTANTE

### Pour les Grands Invalides de Guerre et les Grands Invalides Civils :

### Stationnement gratuit au parking public de l'aéroport d'Ajaccio " Napoléon Bonaparte".

La commission aéroportuaire qui s'est réunie le 19 avril 2011 a émis un avis favorable à une requête en décidant d'accorder une heure et demie de gratuité sur le parking public de l'aéroport d'Ajaccio « Napoléon Bonaparte » aux Grands Invalides de Guerre. Et aux Grands Invalides Civils.

Afin de pouvoir stationner aux conditions demandées, voici les formalités à accomplir :

L'utilisateur (G.I.G./G.I.C.) se présente au comptoir de la Banque d'Information avec sa carte d'invalidité et le ticket d'entrée au parking.

Après les vérifications de l'identité par le personnel d'accueil, l'intéressé remplit et signe le formulaire prévu à cet effet.

Si le stationnement est inférieur ou égal à 1h30 un ticket de sortie gratuit sera délivré à l'utilisateur.

Si le stationnement est supérieur à 1h30, un nouveau ticket sera édité prenant en compte le décompte de la gratuité à partir de

l'heure d'entrée sur le parking (heure mentionnée sur le ticket).

Sans présentation de pièces justificatives (carte d'invalidité, ticket d'entrée) les demandes de gratuité ne pourront être prises en considération.

*N.B :* En cas de perte du ticket, les agents d'accueil demanderont le billet d'avion correspondant à la durée du stationnement sur le parking.

## L'ANCIEN COMBATTANT DANS LE SIÈCLE

Nous sommes des anciens combattants mais non moins citoyens responsables vivant au XXI<sup>ème</sup> siècle.

Une tendance néfaste consiste parfois à considérer l'ancien combattant comme quelqu'un dont on reconnaît, certes, et le courage et l'abnégation ainsi que l'apport fondamental à notre liberté, mais qu'on pense évoluant dans un monde passé. Si les enfants et petits-enfants le questionnent sur les guerres et sur son rôle dans les conflits, peu nombreux sont ceux qui sollicitent son avis sur les grands problèmes actuels, tant on le confine dans le passé.

Une question importante est

aujourd'hui posée aux français : celle de l'externalisation (ou de la privatisation) de certains domaines de la Défense pour en réduire les coûts. Le problème est ardu : d'une part la situation économique appelle rigueur et restrictions et d'autre part on ressent un sentiment de défiance à confier une activité militaire à une entreprise privée.

La Cour des comptes vient de remettre son rapport sur le « coût et les bénéfices attendus de l'externalisation au sein du ministère de la Défense. ». Ce rapport n'apporte pas de résultats définitifs quant à la composante économique mais souligne l'importance des choix politi-

ques futurs.

Outre les aspects financiers, la résolution du problème par l'externalisation pourrait s'enrichir de l'expérience des anciens combattants qui ne semblent pas avoir été sollicités. Leur vécu pourrait peut-être apporter quelques leurs complémentaires aux décideurs. C'est ce vécu et cette irremplaçable expérience qu'il conviendrait de valoriser et qui pourrait replacer dans le siècle l'ancien combattant pour lui donner toute la place qu'il mérite.

Jean-Marie Guastavino  
Rédacteur en chef de la revue  
« La Charte »

L'arrivée de votre dernier courrier me permet de reprendre contact avec la réalité.

J'ai fortement admiré à nouveau votre dernier journal ainsi que la présentation, en trois volets couleurs, du nouvel organigramme. C'est l'occasion pour un « Breton » de vous renouveler sa fierté d'avoir été admis au sein de la Fédération des Anciens Combattants Corses, frères d'armes dans les Forces Françaises Libres. Très chaleureusement.

Robert Perrier - 29000 Quimper

« Dans les révolutions, il n'y a que deux sortes de gens: ceux qui les font et ceux qui en profitent »

Napoléon 1er

## SOCIAL CHIFFRES DU TRIMESTRE

### AIDES SOCIALES

(Attribuées par le département)

#### Allocation personnalisée d'autonomie A.P.A.

Montant maximum mensuel (à domicile)

- Gir 1 : 1 261,60 €
- Gir 2 : 1 081,37 €
- Gir 3 : 811,03 €
- Gir 4 : 540,69 €

Participation du bénéficiaire

- Minimale : aucune si revenus inférieurs à 710,32 € par mois (à domicile); forfaitaire si revenus inférieurs à 2342,97 €/mois (en établissement).
- Maximale : à hauteur de 90% si revenus supérieurs à 2820,23 (domicile); de 80% si supérieurs à 3604,56 € (établissement). La participation du bénéficiaire est progressive entre les 2 montants.

#### Aide ménagère à domicile

Plafonds de ressources

- Personne seule, 8 907,24 € /an
- Pour un couple, 14 181,24 €/an

### REVERSION ET VEUVAGE

#### Pension de réversion -régime général des salariés

Plafonds de ressources

- Personne seule : 18 720 €/an
- Pour un ménage : 29 952 €/an

Montant

- 54% de la pension du défunt

Minimum de pension

- 274,19 €/mois

Majoration par enfant à charge

- 93,03 €/mois

#### Allocation veuvage

Plafond de ressources

- 8732,68 €/an

Montants

- 1ère et 2ème année 582.18 €/mois

### INVALIDITE

#### Pension civile

**1ère catégorie** (activité réduite) **30%** du salaire moyen annuel des 10 meilleures années:

- Minimum : 270,70 €/mois
- Maximum : 883,80 €/mois

**2ème catégorie** (incapacité au travail): **50%** du salaire moyen annuel des 10 meilleures années:

- Maximum : 1442,50 €/mois

#### Allocation adulte handicapé

- 727,61 €/mois

#### Pension Militaire

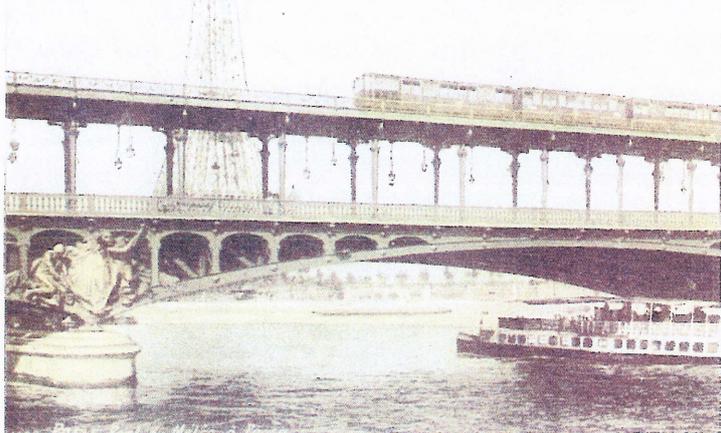
- Valeur du point d'indice **13,85 €** au 1er octobre 2010

« La patrie est aux lieux où l'âme est enchaînée »

Voltaire

19 juillet 1900

## Paris inaugure son métro



Depuis 1855, Paris rêvait de métro. Mais les divergences entre l'État et la ville de Paris paralysaient le projet. Alors qu'à l'annonce l'Exposition universelle de 1900 à Paris, Londres, la capitale de la perfide Albion, a déjà son *subway*. Fin des chahuteries, le projet de la ville de Paris est entériné et la ligne 1 du Métropolitain, reliant la porte Maillot à la porte de Vincennes, est mise en chantier.

Il faudra un an et demi aux troupes vaillantes de 2000 ouvriers pour achever l'ouvrage. À leur tête, un ingénieur breton, Fulgence Bienvenüe. Son principal problème sera de creuser dans un sol parisien trop hétérogène. De ce fait, les tunnels seront plus proches de la surface que leurs homologues britanniques et suivront autant que faire se peut le tracé parfois sinueux des rues. Hélas, malgré le travail effectué de jour comme de nuit, le métro parisien n'est pas prêt pour l'inauguration de l'Exposition universelle.

Il sera inauguré en catimini le 19 juillet 1900...et connaîtra un succès foudroyant. Faisant fi des mauvais augures qui prétendaient ce moyen de transport trop peu sûr, les Français adoptent leur métro. Seize millions de visiteurs en un an se ruent sur les entrées de ferronnerie noire de style « nouilles » créées par le décorateur Guimard, descendent aux stations décorées de faïence blanches, dans le plus pur style Art Nouveau, et achètent des billets de première classe à 25 centimes ou de secondes à 15 centimes.



La traversée de l'Atlantique sud sans escale a été réalisée en 1927 par Costes et Lebrix. Pourtant, l'aviateur Mermoz, le navigateur Dabry et le radiotélégraphiste Gimié s'appêtent, en ce 12 mai 1930, à Saint-Louis du Sénégal à entrer dans l'Histoire. L'enjeu de l'exploit qu'ils vont accomplir, c'est l'Histoire des hommes, achever de tisser ce lien entre eux : l'Aéropostale. Depuis 1918, la compagnie créée par Pierre-Georges Latécoère a relié la France à l'Espagne, au Maroc et au Sénégal. Depuis 1929, le lien postal à l'intérieur de l'Amérique du Sud a sorti le Chili de son isolement. Les Pyrénées, la Méditerranée, le désert, les Andes ont été vaincus. Il restait l'Atlantique. C'est Mermoz qui s'en charge...

L'Archange, tel que le surnomme son ami Joseph Kessel, est aux commandes du *Comte-De-La-Vaulx* qui s'envole dans les cieux sénégalais. Vingt et une heures et dix minutes plus tard, au terme d'un voyage « sans histoires », dira le pilote, il atterrit à Natal, au Brésil. Vanier, Reine et Guillaumet prirent les relais suivants. Le lien était désormais fait.

Le courrier de Toulouse à Santiago du Chili en 108 heures ! Mermoz fit encore vingt-trois traversées de l'Atlantique, puis s'abîma au large du Sénégal six ans plus tard. Il aimait tant voler qu'il disait à son ami Kessel : « Tu sais, je voudrais ne jamais descendre. »

### IMPORTANT

Cher camarade et ami,

Juste une simple dépêche en vue de t'informer combien la cotisation annuelle (20 €) revêt une importance capitale pour le bon fonctionnement de notre Fédération.

Son rayonnement et la multiplicité de ses activités grèvent énormément son budget composé en très grande partie de ton apport financier traduit par ta cotisation.

D'autre part, il faut que tu saches, que les subventions attribuées battent le record de la minceur. J'ai confiance en ta compréhension et en ton bon vouloir.

LePrésident, Jean Fabiani